

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MODIFICATION n°1 du territoire du Contynois

Plan de zonage :

VELENNES

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 07/07/2025
approuvant les dispositions de la modification n°1 du
PLUi du territoire du Contynois.

Fait à Poix-de-Picardie,
Le Président,

DOSSIER
APPROUVE

Réalisé le : 30/06/2025

PLUi APPROUVÉ LE : 17/04/2023
MODIFICATION n°1 LE : 07/07/2025

audidicé

audidicé.com

Haute de France

Grand Est

Val de Loire

Auvergne
Midi-Pyrénées

Normandie

Île de France

Bretagne

Franche Comté

Sud

Légende

Prescriptions :

★

Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination

Emplacement réservé

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Orientations d'Aménagement et de Programmation - Grande emprise foncière

Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées

Risques naturels :

Zone prioritaire pour la gestion des eaux pluviales

Périmètre où s'applique le PPRI "Vallée de la Somme"

Secteur de type A concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-31)

Secteur de type B concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-34)

Zones urbaines :

UA

: Noyau historique dense des bourgs et villages à dominante d'habitat

UB

: Tissu récent à dominante d'habitat pavillonnaire

UC

: Tissu mixte des bourgs et villages aux formes urbaines variées

UF

: Espace à dominante d'activités artisanales et industrielles

UPa

: Espace à dominante d'activités de stockage

UPC

: Espace à dominante d'activités autorisant le commerce supérieur à 1000 m²

Ueq

: Zone à dominante d'équipements

Ueqh

: Zone de l'emprise du camping municipal de Lœulilly

Up

: Ensemble patrimonial remarquable

Ut

: Site dédié au pôle équestre et à ses activités connexes

Ux

: Zone dédiée aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures de transport

Zones à urbaniser :

AU

: Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat

AUf

: Zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles

2AUf

: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et industrielles

2AUeqh

: Zone à urbaniser à long terme pour l'extension du camping

Zones agricoles :

A

: Zone à vocation agricole

Zones naturelles :

N

: Zone naturelle inconstructible

Nc

: Zone naturelle constructible sous conditions

Nj

: Zone correspondant aux fonds de jardin en limite de zones d'habitat

Np

: Parcs et jardins des demeures remarquables

Nt

: Zone naturelle à vocation de loisirs

